

NOTE D'INFORMATION

n° 23.46 – Novembre 2023

Profil des admis aux concours enseignants 2022

- ▶ À la session 2022, 22 200 candidats sont admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale, dont 84 % dans l'enseignement public. La principale voie de recrutement par concours est la voie externe (80 % des admis). Le nouveau positionnement des concours externes en fin de deuxième année de master a réduit le vivier de candidats étudiants. La part des étudiants parmi les admis est en net recul en 2022. Au contraire, celle des lauréats exerçant déjà des fonctions d'enseignement augmente fortement. Les lauréats des concours enseignants du public sont un peu moins majoritairement des femmes et sont en moyenne plus jeunes que dans le privé sous contrat. Certains admis sont des candidats qui avaient échoué l'année précédente. Ainsi, 23 % des recalés en 2021 ont réussi un concours externe du premier degré public en 2022, 12 % pour le second degré public.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Catherine Valette, DEPP-A5
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

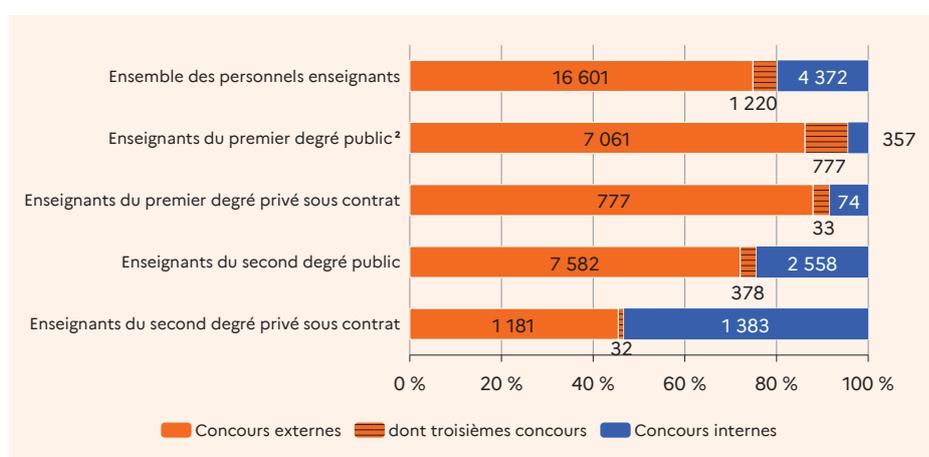
▶ En 2022, 22 193 candidats sont admis aux concours externes et internes de personnels enseignants organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale pour la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie. 18 713 candidats ont réussi un concours de l'enseignement public et 3 480 un concours de l'enseignement privé sous contrat. Parmi eux, 8 195 candidats (37 %) ont été reçus à un concours de professeurs des écoles publiques et 10 518 (47 %) à un concours de professeurs des collèges et lycées publics.

Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 96 % des admis dans le premier degré et 76 % dans le second degré. C'est également le cas pour l'enseignement privé sous contrat dans le premier degré (92 %) mais pas dans le second degré (47 %) ↘ **figure 1**.

La moitié des admis aux concours externes enseignants du second degré public sont étudiants

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants, y compris les élèves ENS (Écoles normales supérieures), représentent globalement la majorité des admis dans le second degré (52 %). Ils représentent 39 % dans le premier degré ↘ **figures 2 et 3**. Une grande partie d'entre eux sont issus des Instituts nationaux supérieurs du professorat

1 Répartition des admis par type de concours et voie d'accès en 2022¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : parmi les admis aux concours enseignants du premier degré public, 7 061 sont issus de la voie externe dont 777 au troisième concours, et 357 de la voie interne.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, concours organisés par l'éducation nationale, Public et Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.46. DEPP

et de l'éducation (Inspé). Ils constituent plus de la moitié des admis au concours externe du Capes (63 %) et un tiers aux concours externes de professeurs des écoles (34 %) et du Capes (32 %), mais moins de 1 % à l'agrégation externe. Pour ce concours, les étudiants hors Inspé représentent 41 % des admis et les élèves ENS 26 % des admis. En revanche, la proportion d'étudiants hors Inspé parmi les admis est de seulement 5 % dans le premier degré et de 21 % dans le second degré. Ils ont majoritairement suivi

une préparation au concours, 76 % pour le primaire et 77 % pour le secondaire. Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part des lauréats issus d'un Inspé reste inférieure à celle de l'enseignement public (11 % pour le primaire, 17 % pour le secondaire). En moyenne, les étudiants Inspé et les élèves ENS sont les candidats qui réussissent le mieux aux concours du public. Dans le premier degré, 52 % des étudiants Inspé présents à l'admissibilité sont admis,

2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles, session 2022¹

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public²					
Étudiants Inspé	2 654	33,9	51,8	85,0	25,2
Étudiants hors Inspé	417	5,3	46,0	84,4	28,1
Enseignants ³	1 368	17,4	39,1	83,2	30,5
Personnels d'éducation et de surveillance	647	8,3	31,7	82,4	29,3
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 438	18,3	36,3	86,4	35,7
Sans emploi	1 314	16,8	42,1	83,9	33,9
Total	7 838	100,0	42,0	84,5	30,0
Concours internes du public					
Enseignants ³	172	48,2	32,0	77,9	35,6
dont contractuels	128	35,9	32,5	78,9	34,4
Personnels d'éducation et de surveillance	60	16,8	18,6	75,0	31,6
Autres emplois dans secteur public	125	35,0	32,1	82,4	37,5
Total	357	100,0	28,6	79,0	35,6
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants Inspé	85	10,5	40,3	92,9	27,9
Étudiants hors Inspé	183	22,6	46,7	93,4	26,8
Enseignants ³	327	40,4	25,4	90,8	33,0
Personnels d'éducation et de surveillance	14	1,7	15,4	100,0	28,3
Autres emplois dans secteurs public ou privé	89	11,0	29,9	97,8	36,8
Sans emploi	112	13,8	38,0	93,8	34,9
Total	810	100,0	31,4	93,0	31,7
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants ⁴	74	100,0	33,5	86,5	39,8

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

4. Enseignants du privé.

Lecture : aux concours externes du public, les étudiants Inspé représentent 33,9 % des admis.

Champ : France et COM, Public et Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.46. DEPP

46 % pour les étudiants hors Inspé. Dans le second degré, les élèves ENS ont globalement le meilleur taux de réussite, suivis des étudiants Inspé puis non Inspé, avec des taux de réussite nettement supérieurs à la moyenne. Pour chacun des niveaux d'enseignement, les personnels d'éducation et de surveillance obtiennent le taux de réussite le plus faible.

Des profils de lauréats différents selon les académies dans le premier degré, selon le concours et la discipline dans le second degré

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui garantissent aux lauréats une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente de celle où ils ont suivi leur cursus scolaire. Les profils des lauréats varient ainsi d'une académie à l'autre. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, les académies qui affichent les plus fortes proportions d'étudiants parmi les candidats admis sont celles d'Amiens, de Grenoble, d'Orléans-Tours, de Nantes et de Poitiers avec plus d'un lauréat sur deux déclarés étudiants. Les taux les plus bas sont dans les académies de Mayotte, de Guyane, de Créteil, de Versailles et de Guadeloupe avec moins de

trois admis sur dix déclarés étudiants (voir « Pour en savoir plus » - figure 4).

Les enseignants du second degré sont quant à eux recrutés par des concours nationaux, et par discipline. Les lauréats peuvent se voir affectés sur l'ensemble du territoire national. Les profils des lauréats sont très variables selon les concours et les types de disciplines (voir « Pour en savoir plus » - figures 5 et 6). Par exemple, parmi les disciplines pour lesquelles tous les postes offerts ne sont pas pourvus ces dernières années, la part des étudiants Inspé est deux fois supérieure à celle des étudiants hors Inspé aux Capes externes d'allemand et d'anglais, tandis qu'elle est assez comparable au Capes externe de mathématiques. En revanche, la proportion d'étudiants hors Inspé est plus élevée en lettres classiques aux concours externes de l'agrégation et du Capes. Les élèves ENS représentent la moitié des admis à l'agrégation externe pour les sciences industrielles de l'ingénieur.

18 % des néo-professeurs des écoles sont des personnes en reconversion

Une grande partie des admis aux concours externes ne sont pas des étudiants. En 2022, dans l'enseignement public, 61 % des lauréats des concours externes ne sont pas étudiants pour le premier degré, et 48 % pour le second degré (figures 2 et 3). Parmi eux, les lauréats

ayant une expérience d'enseignement constituent la catégorie la plus représentée pour le secondaire (26 % contre 17 % pour le primaire). Toutefois, leur part est deux fois moins élevée dans le public que dans le privé sous contrat. Le poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement est particulièrement marqué dans le premier degré. Ainsi, les candidats qui étaient salariés du privé ou fonctionnaires hors éducation y constituent 18 % des admis pour 9 % dans le second degré. Leur part est supérieure au Capet (19 %) et plus encore au CAPLP (21 %). La proportion de candidats sans emploi est également importante parmi les admis, et deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré. Aux concours internes du secondaire, à l'exception de l'agrégation, la majorité des lauréats sont des enseignants contractuels visant la titularisation, de l'ordre de 70 % aux Capes et CAPLP, et 87 % au Capet, contre 36 % pour le primaire. Les autres lauréats se déclarant enseignants sont déjà titulaires d'un concours, visant alors une mobilité académique ou un changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

Moins d'étudiants et plus d'enseignants parmi les admis aux concours externes

La réforme des concours, effective en 2022, a relevé les conditions du niveau de diplôme pour se présenter aux concours de professeurs du premier degré et du second degré, de la première à la seconde année de master. Les étudiants entrés en master en 2020 pouvaient ainsi choisir de passer en 2021 les concours ouverts aux étudiants inscrits en M1. Ceux d'entre eux qui ont alors réussi ne font donc plus partie du vivier étudiants en M2 en 2022. Par conséquent, la part des étudiants parmi les lauréats des concours externes diminue nettement entre 2021 et 2022. Dans l'enseignement public, elle baisse de 18 points dans le premier degré (passant de 57 % à 39 %) et de 12 points dans le second degré (passant de 64 % à 52 %) (figure 7). À l'inverse, la proportion de candidats ayant déclaré déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance s'accroît sensiblement pour l'ensemble des recrutements externes. Par exemple dans le second degré privé sous contrat, les salariés de l'éducation nationale deviennent majoritaires parmi les admis. La montée de cette catégorie résulte principalement de l'augmentation du nombre de contractuels par rapport à 2021. Les autres catégories, hors éducation nationale et sans emploi, restent dans des proportions équivalentes. Une autre conséquence de

3 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré en 2022¹ (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public									
Étudiants Inspé	0,8	31,6	63,1	14,4	15,8	25,2	44,3	61,3	25,6
Étudiants hors Inspé	41,1	23,4	4,1	3,7	2,2	21,2	39,3	56,5	25,4
Élèves ENS	25,8	0,9		0,4		5,5	71,9	36,8	23,9
Enseignants ²	23,6	20,1	12,7	53,3	52,7	26,4	20,2	53,4	35,0
Personnels d'éducation et de surveillance	0,3	4,8	15,0	0,6	4,3	4,5	21,0	53,1	27,1
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3,6	8,6	1,7	18,9	20,5	9,2	24,3	48,1	37,4
Sans emploi	4,8	10,6	3,4	8,7	4,5	8,0	26,2	47,8	31,2
Total	1 539	4 206	686	514	1 015	7 960	29,5	54,2	29,5
Concours internes du public									
Enseignants ²	96,6	90,8	56,2	97,5	92,3	92,5	15,2	62,1	39,3
<i>dont contractuels</i>		70,4	51,3	86,5	72,9	43,0	23,1	60,8	38,3
Personnels d'éducation et de surveillance		5,2	41,3		0,8	3,4	11,4	49,4	30,4
Autres emplois dans secteur public	3,4	4,0	2,5	2,5	6,9	4,1	11,4	60,6	40,8
Total	1 015	982	80	119	362	2 558	14,9	61,6	39,1
Concours externes du privé sous contrat									
Étudiants Inspé		17,0	44,3	1,7	10,1	16,9	43,0	63,4	25,8
Étudiants hors Inspé		15,1	11,4	1,7	3,0	12,5	41,3	71,7	26,5
Élèves ENS		0,1				0,1	25,0	100,0	25,0
Enseignants ²		47,0	35,7	88,1	75,0	52,3	26,7	60,3	33,6
Personnels d'éducation et de surveillance		2,0	7,2		0,6	2,0	16,9	70,8	29,2
Autres emplois dans secteurs public ou privé		9,7	1,4	6,8	8,9	9,0	25,4	53,2	37,2
Sans emploi		9,1		1,7	2,4	7,2	25,7	52,3	32,1
Total		916	70	59	168	1 213	29,3	61,3	31,5
Concours internes du privé sous contrat									
Enseignants ³	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	23,8	67,7	38,2
Total	136	889	120	95	143	1 383	23,8	67,7	38,2

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

3. Enseignants du privé.

Lecture : aux concours externes du public, les étudiants hors Inspé représentent 41,1 % des admis à l'agrégation.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, Public et Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.46. DEPP

l'élévation du niveau d'études nécessaire pour accéder aux concours enseignants est l'augmentation de l'âge moyen des lauréats des concours externes d'un à deux ans entre 2021 et 2022. C'est l'âge moyen le plus élevé observé depuis 2013.

Avant même la réforme de 2022, la part des étudiants admis aux concours externes fléchit entre 2013 et 2021. Cette tendance prend place dans un contexte de diminution, depuis 2017, du nombre d'étudiants inscrits en Inspé en master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (voir « Pour en savoir plus » - **Bibliographie**). Dans l'enseignement public, la part des étudiants admis recule de 2 points dans le primaire, et de 3 points dans le secondaire entre 2013 et 2021. Dans l'enseignement privé sous contrat, cette baisse est plus marquée. La proportion de candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale se renforce aux concours externes (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé). Entre 2013 et 2021, leur part progresse de 4 points pour le premier degré privé, et de 2 points pour les autres concours externes. Par ailleurs, le poids des candidats sans emploi s'accroît, plus dans le privé (+ 3 points pour le primaire, + 2 points pour le secondaire). En 2021, la proportion de candidats ayant déclaré

déjà exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation ou de surveillance est plutôt similaire à celle de 2013, à l'exception du second degré privé (+ 3 points sur la période).

La part de femmes aux concours de recrutement enseignants est très largement majoritaire pour le premier degré

Dans l'enseignement primaire, la proportion de femmes parmi les admis est plus élevée aux concours externes qu'internes dans le public (respectivement 85 % et 79 %) et plus encore dans le privé sous contrat (respectivement 93 % et 87 %) **↘ figure 2**. Dans l'enseignement secondaire, les recrutements internes restent plus féminisés que les recrutements externes : 62 % et 54 % pour le public, 68 % et 61 % pour le privé sous contrat **↘ figure 3**. La féminisation des recrutements varie selon l'origine des candidats. En général, aux concours externes du secondaire, elle est plus élevée pour les étudiants que pour les candidats ayant exercé une activité professionnelle hors éducation nationale ou les candidats sans emploi. La part de femmes a globalement diminué aux concours externes entre 2013 et 2022 dans le second degré alors qu'elle se maintient sur toute la période dans le premier degré. Plus fluctuante aux concours internes, la proportion de femmes tend à s'accroître

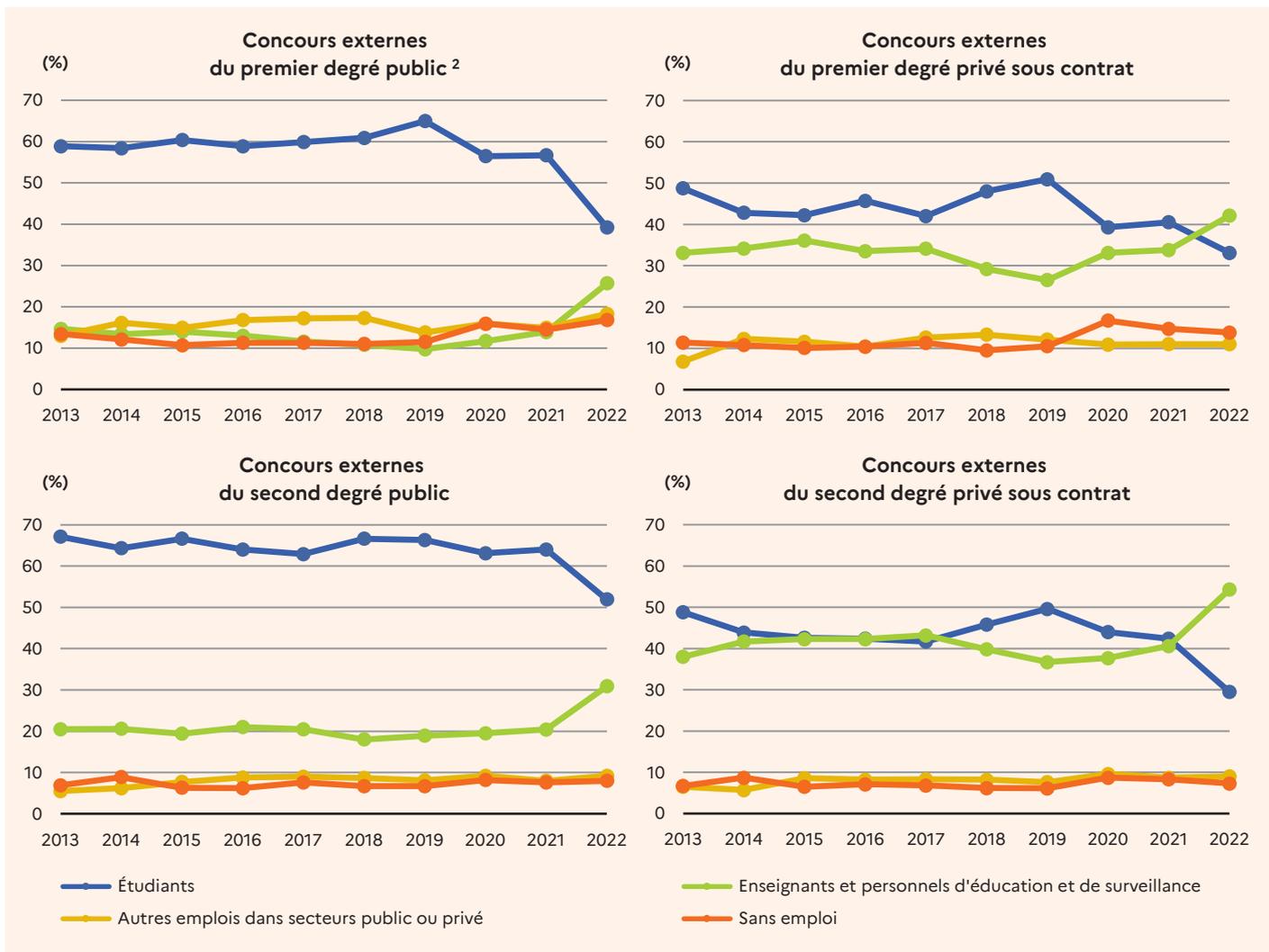
dans le primaire contrairement au secondaire (voir « Pour en savoir plus » - figures 8 et 9).

Des lauréats en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé

Aux concours externes, la proportion de lauréats âgés de moins de 25 ans est plus élevée dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé, de 7 points pour le primaire (soit 30 % des admis), de 14 points pour le secondaire (soit 35 % des admis). Aux concours internes, la tranche d'âge 40-49 ans est la plus représentée, excepté pour le premier degré public (voir « Pour en savoir plus » - **figure 10**). Entre 2013 et 2022, la moyenne d'âge des admis aux concours enseignants du privé sous contrat est plus élevée d'un à trois ans que celle des admis du public pour le premier degré, de trois à quatre ans pour le second degré privé (voir « Pour en savoir plus » - **figure 11**).

La moyenne d'âge reste liée au parcours antérieur **↘ figures 2 et 3**. Dans l'enseignement public, aux concours externes, les étudiants sont en moyenne plus jeunes : 25-26 ans pour les étudiants Inspé. C'est onze ans de moins que les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré et douze ans de moins pour le second degré. L'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes, de six ans pour le

7 Évolution de l'origine des lauréats des concours externes depuis 2013¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : aux concours externes du premier degré public, les étudiants représentent 39 % des admis en 2022 contre 57 % en 2021.

Champ : France, COM et Nouvelle-Calédonie, Public et Privé sous contrat.

Source : DEPP, bases de données sur les concours.

Réf. : Note d'Information, n° 23.46. DEPP

primaire, de dix ans pour le secondaire. Dans l'enseignement privé sous contrat, les lauréats des concours internes ont en moyenne huit ans de plus que ceux des concours externes pour le primaire, sept ans pour le secondaire. L'âge des candidats aux concours internes traduit l'existence d'une expérience professionnelle plus longue que les trois années d'ancienneté dans la fonction publique qui conditionnent la participation aux concours internes.

Un quart des recalés à un concours externe en 2021 sont admis en 2022 pour le premier degré public

Lors d'une même session, les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans des académies différentes, à plusieurs concours, ou à plusieurs sections d'un même concours. Ainsi le nombre de candidats effectifs est plus réduit que celui des candidatures.

Dans le premier degré public, les admissions multiples restent très marginales, moins de 0,5 % des candidats effectifs sont admis à plusieurs concours externes (voir « Pour en savoir plus » - figure 12).

Dans le second degré public, cette proportion est plus importante : 5 % sont admis à plusieurs concours externes, un taux qui fluctue entre 3 % et 5 % depuis 2009. Un peu plus de la moitié d'entre eux est admise à la fois à l'agrégation et au Capes. À chaque session, les candidats recalés aux concours externes de l'enseignement public sont majoritaires. Sans la prise en compte des multi-candidatures, c'est le cas de 55 % des présents dans le premier degré, de 68 % dans le second degré, en baisse par rapport à 2021 (respectivement 69 % et 74 %). Certains d'entre eux avaient déjà passé sans succès les concours enseignants du public des sessions précédentes. Ainsi, pour les concours externes du premier degré public, 23 % des recalés à la session 2022 avaient déjà échoué

dans le même niveau d'enseignement aux deux sessions précédentes de 2021 et de 2020, 18 % pour les concours externes du second degré public. D'autres ont réussi après plusieurs tentatives : 23 % des recalés en 2021 sont admis en 2022 à un concours externe pour le primaire, 12 % pour le secondaire. Ces candidats recalés en 2021 admis en 2022 sont majoritairement des femmes. Ils ont moins de 30 ans pour une grande partie. Les étudiants Inspé représentent la moitié de ces candidats (voir « Pour en savoir plus » - figure 13).

Aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, la part de candidats recalés à la session 2022 s'élève à 69 % pour le primaire et à 70 % pour le secondaire. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.46, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques